Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260112-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Délibération n°2026-01-12

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars 2026 à dix-sept heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 27 février 2026 qui leur a été adressée par Madame Marie-Paule BELLEGO, Première Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 14 **Présents : 11** **Votants : 11** **Pouvoirs : 3** **Suffrages exprimés : 14**

Présents :

Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Ronan CRÉQUER, Mathilde DANIEL, Edouard BRUNET, Pierre SOKOLOFF, Christophe TATTEVIN

Absents ayant donné pouvoir :

Philippe LE BÉRIGOT a donné pouvoir à Marie-Paule BELLEGO

Régis TALHOUARNE a donné pouvoir à Philippe MORVANT

Alizée BURBAN a donné pouvoir à Mathilde DANIEL

Secrétaire de séance : Maryse COHEN

Budget camping : approbation du CFU 2025

Le CFU et la note de synthèse sont présentés.
Avant de débattre du CFU et conformément à l'article L2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Paule BELLEGO devant sortir pour le vote, Elle invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Monsieur Philippe MORVANT est élu Président de séance.

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du CFU du budget camping, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2025	8 992,39 €
Résultat antérieur reporté	13 082,15 €
Résultat de clôture	22 074,54 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260305-20260112-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2025	- 1 290,53 €
Résultat antérieur reporté	- 4 334,49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 5 625,02 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Activités Économiques Tourisme et Finances du 12 février 2026 ;

VU le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Activité Économique Tourisme et Finances du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

APPROUVE le CFU du budget camping dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Ile-aux-Moines, le 09/03/2026
Pour le Maire empêché ;
La Première Adjointe,
Marie-Paule BELLEGO.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES * 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Maryse COHEN

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 10/03/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.